

Compte-rendu de réunion :

Date : 19 février 2019

Lieu : Direction départementale des territoires de la Nièvre - Nevers

Sujet : Groupe de travail 3 : Mesures liées aux autres activités, à la communication et à la gestion de la fréquentation

Rédigé par : Florence Delaroche

Présents :

- Madame Émeline Duval – Centre national de production d'électricité de Belleville-sur-Loire
- Monsieur Claude Chapalain – Ligue pour la protection des oiseaux de la Nièvre (LPO58)
- Madame Danielle Roy – Mairie de La Celle-sur-Loire
- Madame Alexia Borkowski – Communauté de communes Loire, Vignobles et Nohain / Pavillon du milieu de Loire
- Monsieur Benoit Millet – exploitant agricole sur le Val d'Allier
- Monsieur Daniel Messelot – Association départementale des chasseurs de gibier d'eau du Cher, Association du Val de Loire pour la défense de la qualité de vie
- Monsieur Mathieu Danvy – Fédération de chasse de la Nièvre / Association de chasse fluviale de la Nièvre
- Madame Elsa Alexandre – Direction départementale des territoires de la Nièvre, subdivision gestion de la Loire
- Monsieur Christophe Renaud – Office nationale de la chasse et de la faune sauvage du Cher (ONCFS18)
- Monsieur Jean-Baptiste Colombo – Conservatoire d'espaces naturels Centre – Val de Loire
- Madame Erika Juhel – Direction départementale des territoires (DDT) de la Nièvre
- Madame Florence Delaroche – Conservatoire d'espaces naturels Centre – Val de Loire

Excusés :

- Office nationale de la chasse et de la faune sauvage de la Nièvre (ONCFS58)
- Ligue pour la protection des oiseaux du Cher (LPO18)
- Madame Sandra Bouilly – Conseil départemental du Cher
- Madame Marie Leblanc – Conservatoire botanique national du Bassin parisien (CBNBP)
- Monsieur Guy Roblin – Fédération de chasse de la Nièvre
- Madame Nathalie Wingerter – Réseau de transport d'électricité Est (RTE)
- Madame Marine Laurer – Centre régional de la propriété forestière (CRPF) Centre – Val de Loire
- Monsieur Eric Bastaroli – Nevers Agglomération
- Monsieur Nicolas Pointecouteau – Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne / Réserve naturelle nationale du Val de Loire
- Monsieur Nicolas Rasse – Centre régional de la propriété forestières de la Nièvre (CRPF)
- Madame Claire Thiallier – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bourgogne - Franche Comté
- Madame Sophie Gauguery et Monsieur Grégory Anglio – Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL) Centre – Val de Loire
- Madame Adeline Pichard – Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne

Ordre du jour :

- Introduction : tableau bilan des précédentes années d'animation, retour sur le groupe de travail n°1, retour sur les groupes de travail n°2 et 3, enjeux retenus, habitats et espèces d'intérêt communautaire
- Le contenu des mesures
- Quelles suites à ce groupe de travail ?

Document joint au compte-rendu :

Diaporama

Résumé des échanges :

Introduction

Monsieur Millet : Que sont les contrats ni-ni et forestiers ?

Madame Juhel : Les contrats ni agricoles – ni forestier (ni-ni) sont passés sur des parcelles appartenant à des privés ou collectivités et non agricoles, permettant d'y mettre en place des actions telles que fauche ou pâturage. Les contrats forestiers sont à destination des parcelles forestières. Il s'agit par exemple d'irrégularisation des peuplements, de sénescence, etc.

Le contenu des mesures

MESURES LIEES A L'ENJEU : HABITATS AQUATIQUES ET DYNAMIQUE FLUVIALE

Mesure : Mise en place de l'Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) Sternes

Monsieur Danvy : Le principe de la mesure est-il d'être dans la continuité de ce qui se fait ? Même s'il y a des incivilités, c'est un dispositif qui tourne bien.

Madame Delaroché : La mesure reprend les principes de l'APPB (concertation, publication, pose et dépose des panneaux, etc), la communication des acteurs locaux (visite à proximité site pendant la nidification pour information) et des actions parallèles favorables à la conservation des sternes

Monsieur Millet : Y-a-t-il une carte des secteurs concernés ?

Mesdames Juhel et Delaroché : Chaque année les secteurs sont identifiés et l'information est donnée aux acteurs du territoire (loueurs de canoé, Fédérations de chasse et de pêche, communes concernées par un site de nidification, etc). Cette année une information sera également réalisée auprès des locataires de la chasse sur les francs-bords.

Monsieur Millet : Il serait également intéressant d'informer les locataires du pâturage.

Madame Borkowski : Les hébergeurs peuvent aussi être de bons relais de l'information.

Monsieur Danvy : Il est également important d'informer les pêcheurs.

Madame Juhel : C'est le cas pour les pêcheurs, le livret annuel de la Fédération de pêche comporte un encart d'information sur l'APPB. Une réunion va être organisée au cours du mois de mars pour les sternes et d'autres sujets. Par ailleurs, à Nevers, l'interdiction de circulation sur le radier du pont sera matérialisée par des panneaux de chaque côté.

Madame Juhel : À Nevers, la matérialisation et délimitation du site via des bouées a été étudiée mais il s'avère que le coût est conséquent et la gestion peu évidente. Sur ce site on recherche encore les solutions entre la mise en place, le coût et la présence d'un site de protection patrimoniale. De plus ce dispositif de bouées serait peut être contre-productif au regard de sa mise en place et de son suivi qui pourrait engendrer des dérangements vis à vis des sternes.

Monsieur Chapalain : Il ne faut pas que le dispositif mis en place engendre des dérangements vis-à-vis des individus présents.

Madame Alexandre : sur la question du site de protection patrimoniale, l'architecte des bâtiments de France est assez ouvert aux propositions qui lui sont faites, d'autant plus que les bouées ne seraient là que temporairement.

Mesure : Mise en place d'arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)

Monsieur Colombo : Cette mesure n'a pas forcément lieu d'être en tant que Natura 2000.

Monsieur Renaud : l'APPB n'est pas adapté à ces espèces et au territoire.

Monsieur Danvy : Ces APPB et les contraintes possiblement induites risquent de faire peur aux acteurs du territoire.

Madame Juhel : Le principe de cette mesure est de se laisser une porte ouverte si la conservation des espèces visées (méconnues et nécessitant des études complémentaires) le nécessite.

Madame Delaroché : L'inclure dans les mesures n'implique donc pas que cela deviendra effectif, mais si des arrêtés sont montés cela pourra se faire dans le cadre de la concertation liée à Natura 2000. Par contre, si la mesure n'est pas considérée comme cohérente et risque d'être mal perçue il ne faut peut-être pas la maintenir.

Monsieur Colombo : Ces espèces disposent d'un statut de protection fort (par l'habitat notamment). Il s'agit plus de la mise en place d'un porter à connaissance auprès des propriétaires suite aux suivis réalisés. Avec ce porter à connaissance la réglementation liée à ce statut de protection s'applique.

⇒ **La mesure est supprimée avec l'ajout du porter à connaissance dans la mesure liée au portage de politiques publiques ou de leur suivi.**

Mesure : Accompagner les projets concernant les continuités écologiques

Monsieur Messelot : Y-a-t-il des comptages pour les lamproies ? Il pourrait y avoir des études mises en place pour le suivi de cette espèce. L'année dernière pour les aloses et les saumons les chiffres n'étaient pas très bons.

Madame Delaroche : Le détail des données n'est pas visible aujourd'hui, il faudrait prendre contact auprès des organismes qui suivent les poissons grands migrateurs (LOGRAMI)

Monsieur Colombo : Les données sont disponibles en ligne sur le site de Logrami.

Madame Juhel : Des données sont peut-être disponibles du fait des comptages au niveau de la passe à poissons de Saint Léger des Vignes.

Madame Delaroche : Les données seront transmises avec le compte-rendu. Est-ce que des comptages de ces espèces sont réalisés au niveau de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire ?

Madame Duval : Il peut potentiellement y avoir des données, notamment en ce qui concerne les pêches électriques.

Données recueillies sur le site internet de Logrami (<http://www.logrami.fr>) : Station de comptage de Decize / Saint Léger des Vignes :

Annee ▼	Saumons ↕	Aloses ↕	Lamproies marines ↕	Anguilles jaunes montantes ↕	Anguilles argentées dévalantes ↕	Traites de mer ↕
2019	0	0	0	0	0	0
2018	7	231	0	6	0	0
2017	21	194	1	32	2	0
2016	18	1389	60	18	0	0
2015	40	624	45	86	0	0
2014	25	162	0	10	2	0
2013	2	74	102	64	4	0
2012	25	6	47	14	4	0
2011	26	171	0	0	0	0

MESURES LIEES A L'ENJEU : USAGES ECONOMIQUES, DE LOISIRS ET TOURISTIQUES

Mesure : Information et sensibilisation des différents acteurs et usagers des sites

Madame Duval : Il serait intéressant de prendre contact avec la Maison de la Loire à Belleville-sur-Loire.

Madame Delaroche : La Maison de Loire à Belleville-sur-Loire a été conviée à ce groupe de travail et sera destinataire du compte-rendu et des fiches mesures.

Monsieur Renaud : Il faudrait trouver un terrain d'entente pour éviter la destruction de barrages de Castor, avec une mesure pour sensibiliser les agriculteurs aux enjeux de biodiversité.

Madame Delaroche : Cela pourrait être intégré dans les mesures liées aux activités agricoles ?

Madame Alexandre : Il est difficile de communiquer de manière négative.

Monsieur Millet : Est-il possible de mettre en place une dérivation ?

Monsieur Renaud : Des mesures expérimentales ont été mises en place.

Monsieur Millet : La population de Castor est-elle en augmentation ? Ou stagne-t-elle ?

Monsieur Renaud : Il n'y a pas de données précises, mais la population semble très fluctuante.

Monsieur Millet : Des castors sont présents sur mon exploitation et coupent des arbres. Cela peut-il nuire à d'autres espèces, comme les oiseaux nicheurs ?

Monsieur Renaud : Des systèmes de protection peuvent être mis en place.

Madame Alexandre : Sur le Domaine public fluvial, les forêts alluviales ne subissent pas d'attaques conséquentes par le Castor.

Mesure : Présentation des sites Natura 2000 dans les documents à destination des touristes et pratiquants d'activités

- ⇒ Ajout de partenaires : Structures d'éducation à l'environnement, Fédération des usagers de la bicyclette, gestionnaires de sites touristiques (Apremont-sur-Allier, Château de Meauce).
- ⇒ Prise en compte des sites touristiques en amont des sites Natura 2000 sur l'Allier : La Chavannée à Château-sur-Allier (relationnel avec le Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier qui anime ces sites Natura 2000)

Mesure : Partenariats pour concilier les usages et la préservation des sites Natura 2000

Monsieur Messelot : le 2 mars prochain se tiendra l'opération J'aime la Loire propre.

Madame Delaroche : Ce type d'événement peut être relayé sur le site internet dédié aux sites Natura 2000 par exemple.

Monsieur Danvy : Existe-t-il un mailing des acteurs du territoire ?

Mesdames Juhel et Delaroche : Il existe un mailing des membres du comité de pilotage mais pas des acteurs spécifiques.

Madame Alexandre : Cette information peut également être relayée sur les réseaux sociaux et sur le site de la Préfecture puisque la Loire est gérée par l'État.

Mesure : Visibilités des lignes électriques pour l'avifaune

Les participants demandent quelle forme prennent les dispositifs, visuelle ou auditive.

Madame Delaroche : Les échanges qui ont eu lieu avec les partenaires de RTE décrivent plutôt des dispositifs visuels. La structure animatrice n'a pas une connaissance approfondie de ce type de dispositifs, ni des modalités et contraintes techniques et budgétaires pour leur mise en place, d'où la nécessité de construire la mesure en partenariat avec les gestionnaires de lignes, RTE et Enedis.

Madame Alexandre : Il existe un schéma national qui définit les grands couloirs de migration et au sein desquels les lignes sont équipées de dispositifs

Madame Delaroche : Ces dispositifs pourraient être mis en place dans le cas de renouvellement de ligne sur les secteurs où ils se justifient.

Monsieur Messelot : L'impact sur les oiseaux est-il très important ?

Monsieur Chapalain : Ce problème peut paraître à la marge mais, malgré les facteurs financiers, Enedis et RTE sont très à l'écoute.

Madame Delaroche : Il est difficile d'évaluer la mortalité. En effet les suivis se basent sur le comptage des cadavres, hors ces derniers restent très peu de temps en place, notamment car ils sont rapidement emportés par les charognards, les suivis doivent donc être réalisés à des intervalles de temps très rapprochés. De plus, lorsque les lignes sont au-dessus d'une rivière, les cadavres sont directement emportés par le courant, rendant les comptages encore plus difficiles.

Monsieur Chapalain : Le coût des études est trop élevé.

Monsieur Danvy : L'évaluation de la mortalité pose le même problème pour les projets d'éoliennes, lesquels constituent de vrais enjeux. Il y a un projet à Saint Laurent l'Abbaye pour lequel les porteurs de projets n'ont pas identifié Natura 2000 et le couloir de migration. Pour autant, les champs magnétiques ont un impact sur les oiseaux migrateurs avec un effet cumulé pour certaines espèces comme la Bécasse des bois. Il y a donc un impact sur les sites Natura 2000 même si le projet n'est pas au sein de leur périmètre.

Monsieur Millet : Est-ce qu'il y a des informations sur le projet de Saint Pierre le Moutier ?

Monsieur Chapalain : Un avis négatif a été émis par le commissaire enquêteur.

Madame Juhel : Pour l'éolien, les porteurs de projets prennent contact avec les services de l'État. Le porteur doit réaliser une étude d'impact pour ce type de projet.

Madame Alexandre : Les centrales électriques génèrent également un champ magnétique.

Monsieur Messelot : Quand il y a du givre sur les lignes électriques, elles vibrent et les oiseaux déplacent leur vol.

MESURES LIEES A L'ENJEU : POPULATION LOCALE, POLITIQUES PUBLIQUES, PROJETS ET PROGRAMMES

Mesure : Information et sensibilisation des acteurs et usagers des sites

Cette mesure ne fait pas l'objet de remarques des participants au groupe de travail.

Mesure : Organisation de rencontres entre acteurs du territoire

Madame Alexandre : Il faut profiter des réunions existantes pour y inclure un temps d'échanges, par exemple à la fin du comité de pilotage

Madame Juhel : Les acteurs qui sont sur le terrain ne sont pas toujours présents aux comités de pilotage, ce sont leurs représentants qui viennent. Par contre il y a des témoignages d'acteurs du territoire.

Monsieur Millet : Beaucoup de gens ont été reçus sur site, mais ce ne sont jamais ceux qui décident. Il serait très important que les structures qui ont un rôle décisionnel viennent voir sur le terrain ce qui s'y passe. Par exemple, la fauche est un moment important et beau avec tous les oiseaux qui volent autour du tracteur. Ce serait dommage de ne pas aller sur le terrain avant la nouvelle PAC. C'est une bonne chose d'être convié aux réunions, mais il serait bien, en complément aussi, de venir sur le terrain.

Madame Juhel : Des visites de terrain étaient organisées il y a 5 ou 6 ans suite au comité de pilotage, mais les participants étaient peu nombreux. Il y a également eu le séminaire à destination des élus au cours duquel des rencontres avec des acteurs du territoire ont été organisées sur le terrain.

Mesure : Participation aux événementiels et organisation d'un événementiel autour de la rivière

Madame Borkowski : S'agit-il d'organiser un nouvel événementiel type Fête de Loire ?

Madame Delaroché : Cette mesure a été proposée par les participants lors du 1er groupe de travail. Elle part du constat que la structure animatrice n'est pas très présente sur les événements existants et les participants ont souhaité la création d'un événement spécifique, avec la rivière comme thème fédérateur. Il faudra veiller, lors de l'organisation de cet événement à ce que la zone concernée ne présente pas d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire qui risqueraient d'en pâtir. De même le contexte réglementaire sera à prendre en considération.

Madame Roy : A La Celle-sur-Loire on se sert des événements locaux et des fêtes communales pour y intégrer Élise Colas (bergère dont le troupeau pâture sur le site des Brocs) avec des activités sur la journée et une intervention de la bergère qui montre comment les chiens travaillent et un lien est fait avec le patrimoine naturel du site. Dans les manifestations organisées par le Conseil départemental de la Nièvre, le coût de participation est important (6 €), ce qui peut expliquer le manque de participants. Il y a eu également une sortie nocturne sur les grenouilles avec, au préalable, une intervention dans la salle des fêtes. Mais d'une manière générale il est de plus en plus difficile de faire déplacer la population locale sur les sites Natura 2000. Le mieux est d'associer ces thématiques environnementales à des fêtes communales. Il faut également toucher les enfants. A La Celle-sur-Loire, M. Liénhard, qui photographie le Castor et la Loutre, a réalisé une exposition/conférence sur ces thématiques, en racontant aux enfants la vie de Nestor le Castor. Ce dernier est devenu la mascotte des enfants qui parlent encore de lui. Il n'est donc pas nécessaire de créer un événementiel spécifique, car il y a déjà beaucoup d'événements.

Monsieur Renaud : Des supports existent sur ces thématiques.

Monsieur Millet : Le film « Paradis en herbe » est un support qui peut être vu par tous les âges. Il serait intéressant de prévoir un visionnage sur Nevers, lors de Nevers Plage.

Monsieur Colombo : Un visionnage du film a eu lieu pendant la Soirée Loire Nature au Bec d'Allier il y a 3 ans.

Mesure : Communication sur le pastoralisme et les pratiques agricoles favorables à la biodiversité

Madame Alexandre : Sur le Domaine public fluvial une réforme de 2017 oblige de mettre en concurrence les activités économiques. Actuellement environ un quart des sites pâturables font l'objet de cette pratique, la subdivision gestion de la Loire réfléchit donc à lancer un appel à projet qui sera lancé en 2020 pour avoir plus de pâturage sur les bords de Loire sur les départements du Cher, de la Nièvre, de l'Allier et de la Saône-et-Loire.

Madame Delaroché : La démarche est très intéressante, si c'est possible il serait intéressant d'être associés à cet appel à projet, notamment pour la définition du cahier des charges. Par ailleurs une étude de préfiguration du pastoralisme a été réalisée sur les sites Natura 2000, pour recenser les zones pâturables via cette pratique. L'étude prend en compte les aspects écologiques et agronomiques.

Monsieur Colombo : Cet appel à projet concernerait-il les départements en aval ? Le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire étant aussi animateurs de ces sites Natura 2000, il est toujours très intéressé par ce type de démarches.

Madame Alexandre : Pour le moment cela ne concerne que les départements sur lesquels la subdivision gestion de la Loire basée dans la Nièvre gère le domaine public fluvial, mais une fois l'appel à projet monté, les autres départements seront certainement intéressés.

- ⇒ Validation par les participants de la proposition de fusionner les trois mesures : « Communication sur le pastoralisme et les pratiques agricoles favorables à l'environnement », « Soutien au rôle de l'élevage pour la biodiversité » et « Soutien, accompagnement et valorisation du pastoralisme ».

Mesure : Synergie des structures d'éducation à l'environnement

Madame Borkowski : ALTERRE Bourgogne et le Graine ont sûrement déjà fait un travail de recensement des structures d'éducation à l'environnement et il peut donc être intéressant de s'en rapprocher.

Monsieur Millet : Il y a un lycée agricole près du site, à Challuy. Il serait bien de sensibiliser les futurs agriculteurs avec un travail partenarial à mettre en place.

Monsieur Chapalain : La LPO58 a un lien avec le lycée agricole de Challuy. Ce type de démarche dépend des enseignants.

Mesure : Création d'une dynamique de sciences participatives

Messieurs Renaud et Colombo : Certains retours de données aux participants sont déjà systématiques, il faut voir avec le Muséum national d'histoire naturelle. Par ailleurs le SINP (Système d'information sur la nature et les paysages) met à disposition des données publiques sur les espèces.

Monsieur Colombo : Cette mesure est incompatible avec le temps d'animation à mettre en place. Il faut s'appuyer sur les organismes qui existent et qui mettent en œuvre ce type d'actions.

Monsieur Millet : Cela peut-il faire l'objet d'un stage ?

Monsieur Colombo : Il s'agit d'une action à mettre en œuvre toute au long de l'année, donc il ne sera pas possible de prendre un stagiaire pour la mettre en place. Il faut s'appuyer sur la LPO, Nature 18 et les Conservatoires d'espaces naturels.

Madame Delaroche : Si le recueil des données sur le long terme n'est pas possible, la version sous forme d'un événementiel ne serait-elle pas plus appropriée aux sites Natura 2000 ?

- ⇒ Seule le type de projet liés à un événement ponctuel sera conservé et rattaché à la mesure « Participation aux événementiels et organisation d'un événementiel autour de la rivière ».

Mesure : Communication auprès de la presse

Cette mesure ne fait pas l'objet de remarques des participants au groupe de travail.

Mesure : Création et diffusion de documents d'information sur les sites Natura 2000

Madame Alexandre : Le GIP (Groupement d'intérêt public) Loire itinérance souhaite réaliser une charte pour uniformiser la communication sur les supports visibles sur les bords de Loire

Monsieur Millet : On pourrait envisager la création d'une page Facebook qui fait un lien vers le site internet. Les réseaux sociaux sont très suivis.

Monsieur Colombo : Sur les réseaux sociaux il faut pouvoir publier de façon très récurrente et le public visé n'est pas le même que pour le site internet

Madame Alexandre : Il faut publier tous les jours pour pouvoir être suivi.

Monsieur Colombo : Le Conservatoire n'est pas à même, dans le cadre de l'animation Natura 2000, de fournir le travail d'actualisation quotidienne d'une page Facebook. La publication d'une newsletter serait plus intéressante.

Monsieur Millet : Avec la newsletter on touche un public déjà sensibilisé, contrairement à Facebook.

Madame Delaroche : Peut-être faut-il chercher à ce que le site internet soit visible sur les sites existants (office de tourisme, ...)

Monsieur Colombo : Natura 2000 est utile à tout à chacun mais n'est connu que par ceux qui utilisent le territoire.

Monsieur Renaud : Il faudrait contacter France 3 à Bourges pour des actions spécifiques telles que la fauche, les Cigognes, etc. Cela pourrait peut-être faire l'objet un reportage.

Mesure : Accompagnement de projets, programmes, travaux et documents de planification (soumis ou non à évaluation des incidences)

Monsieur Danvy : La remarque sur les éoliennes est la même que précédemment : on passe à côté de quelque chose si l'animatrice n'est pas contactée par le pétitionnaire.

Madame Duval : Cela ne revient-il pas au service instructeur de contacter l'animatrice ?

Madame Juhel : Les animateurs Natura 2000 sont contactés par la DDT58 en tant que service instructeur. Sur ce type de projet, la question qui se pose est : qu'est-ce que l'on appelle à proximité du site Natura 2000 ? Et qu'est-ce que l'on transmet aux animateurs ? Bientôt, une base nationale des études d'impact sera créée, avec obligation de transmission des données brutes par le porteur de projet pour qu'elles soient mises en ligne. Les animateurs sont consultés mais on ne peut pas leur demander de lire en entier le dossier d'étude d'impact, car dans ce type de cas l'évaluation d'incidence Natura 2000 est liée à l'étude d'impact.

**Fait le 26 février 2019,
A La Charité-sur-Loire**